

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – 29/11/2024

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2024

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Laparroquial, se sont réunis à 20h30 à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 25/11/2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Laurent DESHAYES, Jocelyne ALLEMAND, Guilhem MARTY, Axel BERTRAND, André GUISES, Solenne LOUROT-MARTIN, Sébastien MICHAUD.

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Bernadette GOUDOFFRE, Jérôme MARTY, David ROUZIES.

Secrétaire de séance :

Jocelyne ALLEMAND

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un(e) Secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil (voir page de garde).

1. Approbation du compte rendu du 20/09/2024

Le compte rendu du 20/09/2024 est approuvé à 6 voix ; Solenne Lourot-Martin, qui était absente ce jour-là, préfère s'abstenir.

2. Rapport CLECT

Lecture est faite par M. le Maire du tableau envoyé par la 4C reprenant le coût des travaux de voirie effectués l'an dernier dans les différentes communes.

Pour Laparroquial les frais se sont élevés à 20 142€, mais compte tenu de la subvention du Département (FAVIL) et de la récupération de la TVA, il ne reste à payer que 10 123€.

Approuvé à l'unanimité.

3. Projet d'agrandissement de la cour de l'école

Lors du précédent conseil avait été évoquée l'idée d'une cour côté route de la Mafrésié et des devis ont été demandés à différents artisans.

Ceux-ci sont lus et une discussion s'ensuit car les coûts sont élevés.

Aussi il est suggéré que M. le Maire, accompagné d'un adjoint, rencontre la directrice de l'école pour suggérer éventuellement de refaire le revêtement de la cour existante et d'aménager seulement une partie du terrain sous le balcon côté Mafrésié avec grilles et accès possible par le chemin qui contourne l'école qui serait aménagé également.

A revoir donc lors du prochain Conseil.

4. Mur de soutènement chemin du Plo

Divers devis ont été demandés.

Possibilité d'encochement (subvention possible dans ce cas) ou mur en pierre.

Le Conseil opte à l'unanimité pour un encochement, moins onéreux, qui peut donner lieu à subvention.

Tous les artisans n'ont pas encore donné leurs devis aussi la décision définitive interviendra lors du prochain Conseil.

5. Projet d'aménagement du Bourg

Abandon du projet de salle socio-culturelle étant donné la conjoncture économique car il n'y aura probablement plus de subvention.

Il est donc décidé de faire appel à des architectes pour des idées et avis concernant l'aménagement du garage en habitation.

Le Conseil, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour lancer l'opération et signer tous documents et pièces nécessaires pour cela, sachant que le Conseil sera informé au fur et à mesure de l'avancée du dossier.

6. Défibrillateur

Il est obsolète et doit être changé ; pour rappel, celui-ci date de 2010.

Coût pour un neuf : 1 277€.

Validé à l'unanimité.

7. Cartes cadeau de Noël

Il est décidé à l'unanimité de les reconduire cette année encore.

8. Informations diverses

- **Travaux dans les logements communaux :**

Il a été nécessaire de changer la bonde de douche du « presbytère »

- **Véhicules épaves et garés sur place pour des délais étendus :**

Un point est fait sur les véhicules parkés trop longtemps sur des terrains à la vue de tous et qui peuvent être considérés comme épaves par la gendarmerie. Ils doivent bouger toutes les semaines ou parkés dans un hangar, un garage.



Monsieur le Maire rappelle la **date du prochain conseil municipal : le 24/01/2025.**

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h10.

Le Maire,
Laurent DESHAYES.

Signature du Maire et cachet de la Mairie

Vu pour être affiché sous huit jours suivant la réunion du Conseil Municipal, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.